

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juillet 2009 portant désignation des membres du Comité de pilotage dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein

A.M. 07-03-2012

M.B. 112-05-2012

La Ministre de la Santé,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2008 relatif au programme de dépistage du cancer du sein par mammographie numérique en Communauté française, tel que modifié par l'arrêté du 14 mai 2009, l'article 6;

Considérant les candidatures proposées par les catégories visées;

Considérant la proposition formulée par le Centre communautaire de référence, désignant Mme Laurence GORDOWER en remplacement de Mme Thérèse de FOY;

Considérant la proposition formulée par le Centre local de promotion de la santé de Bruxelles, désignant Mme Bégonia MONTILLA en remplacement de Mme Catherine VEGAIRGINSKY, membre démissionnaire,

Arrête :

Article unique. - - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 10 juillet 2009 portant désignation des membres du Comité de pilotage dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein,

«10° en sa qualité de représentant des centres locaux de promotion de la santé, il y a lieu de remplacer Mme Catherine VEGAIRGINSKY par Mme Bégonia MONTILLA;

14° en qualité de coordinateur du Centre de deuxième lecture, il y a lieu de remplacer Mme Thérèse de FOY par Mme Laurence GORDOWER.»

Bruxelles, le 7 mars 2012.

Mme F. LAANAN